Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Mis in lique & 3 1 JAN. 2023

ID: 086-218600666-20230126-CM 20230126 019-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230126-019

du 26 janvier 2023

n°019

page 1/3

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (32): Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, Jean-Pierre de MICHIEL, David SIMON

POUVOIRS (6): Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN Isabelle DUCHER donne pouvoir à Maryse LAVRARD Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Evelyne AZIHARI Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1):_M. LATUS (démissionnaire)

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : Demande de subvention complémentaire auprès de l'État (DSIL-Fonds vert) concernant le projet de requalification thermique et patrimoniale du groupe scolaire Léo Lagrange.

Le 25 novembre 2020, avec la signature du premier avenant à la convention de rénovation urbaine n°711 pour les quartiers du Lac et des Renardières, il est décidé d'intégrer la requalification du groupe scolaire Léo Lagrange à l'opération de rénovation urbaine. Une subvention de 359 000 € est ainsi accordée par l'ANRU. En parallèle et dans le cadre du contrat de territoire avec le Département de la Vienne, 60 000 € sont également obtenus pour soutenir cette opération.

Compte-tenu des enjeux environnementaux il a été décidé de préciser le programme d'aménagement de l'équipement de manière à ce qu'il puisse intégrer une requalification thermique complète et qualitative et offrir aux usagers et professionnels un cadre de travail et d'apprentissage qui répondre à une confort d'été et d'hiver. Il s'agit également de pouvoir disposer d'un équipement dont les frais de fonctionnement énergétiques sont maîtrisés est raisonnables.

Cette requalification permettra également de créer de nouveaux espaces de rencontre, de favoriser lien sociale et de développer l'attractivité des quartiers Sud de la Ville de Châtellerault.

Le coût d'opération de cette requalification thermique et patrimoniale est estimée à 3 218 228 € TTC soit 2 681 857 € HT et concerne les 3 bâtiments (école élémentaire, maternelle, salle polyvalente de l'école), les cours de récréation ainsi que le restaurant scolaire.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Ms in ligne le 3 1 JAN. 2023 ID: 086-218600666-20230126-CM_20230126_019-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230126-019

du 26 janvier 2023

n°019

page 2/3

Compte-tenu du caractère thermique de cette requalification et du coût important qu'elle représente, il est proposé de solliciter L'État via la Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) et le Fonds vert pour l'obtention d'une subvention complémentaires à hauteur de 1 726 484 €.

* * * *

VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 5 avril 2018 approuvant et autorisant la signature de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers du Lac et des Renardières de Châtellerault,

VU la convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°711 cofinancée par l'ANRU au titre du NPNRU quartier « le Lac – les Renardières » de Grand Châtellerault et de la Ville de Châtellerault signée le 11 juin 2018.

VU l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain n°711 signée le 25 novembre 2020

VU l'article 157 de la loi de finances du 30 décembre 2017 relative à la dotation de soutien à l'investissement local,

CONSIDÉRANT l'opportunité de soutenir un projet répondant à la priorité thématique de l'État : rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies, dans le cadre la dotation de soutien à l'investissement local et du Fonds Vert,

CONSIDÉRANT l'intérêt de solliciter des financements complémentaires pour l'opération de requalification thermique et patrimoniale du groupe scolaire Léo Lagrange dans le quartier des Renardières, pour les quartiers sud de la Ville de Châtellerault.

CONSIDÉRANT que la requalification patrimoniale et thermique du groupe scolaire Léo Lagrange s'incrit dans les objectifs territoriaux au regard du projet de territoire délibéré par le conseil communautaire le 22 août 2021 actualisant le projet de territoire pour grand Châtellerault pour la période et 2021 – 2030.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

 de solliciter les services de l'Etat concernant des financements complémentaires à hauteur de 1 726 484,00 € dans le cadre de la DSIL et du Fond Verts conformément au plan de financement prévisionel ci-après :

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

M's in byn le 3 1 JAN 2023 ID: 086-218600666-20230126-CM_20230126_019-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20230126-019

du 26 janvier 2023

n°019

page 3/3

Coût de l'opération ¹	Montant (€)	Financement	Montant (€)	%	Date de décision de l'octroi de l'aide
Détailler les principaux postes :		Aides publiques ² • Union européenne			
Acquisitions immobilières		Etat – DSIL / Fond vert Etat - ANRU Collectivités locales et leurs groupements: Région. Départements communes ou groupements de communes Etablissements publics CAF Autofinancement: Fonds propres Emprunts ³ . Crédit-bail Autor ³ .	1 726 484,00 € 359 000,00€	64,4% 13,4 %	20 novembre 2020
· Travaux	2 175 383,00 €				
- Matériel	62 500,00 €		60 000,00 €	2,2 %	16 décembre 2020
Prestations intellectuelles	62 178,00 €				
Autres : Frais Annexes + provision pour dépenses supplémentaire + location modulaires	381 796,00 €		536 373,00 €	20,00%	
A déduire s'il y a lieu : Recettes nettes générées par l'investissement					
Coût total HT(Coût opération - hors options - phase APD) cf annexe 1	2 681 857,00 €		2 681 857,00 €	100%	
TVA20 %	536 371,40 €		536 371,40 €		1
Coût total TTC	3 218 228,40 €		3 218 228,40 €		

Les dépenses et les recettes seront imputées à l'opération 125 au service gestionnaire 4600 et aux articles budgétaires concernés.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation, Pour le maire et par délégation, La directrice des affaires juridiques et institutionnelles, Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administraţif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

